Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contrat CDD / autorisation de travail CDI

Par oead

Bonjour Maître,

Je vous écris car je dois régulariser mon dossier de séjour en préfecture dans un délai de 15 jours, et j'ai besoin de votre avis sur la marche à suivre.

Ma situation
- Je suis de nationalité marocaine.
- J'ai fait toutes mes études d'architecture en France (licence et master) et je suis diplômé.
- J'étais titulaire d'une APS recherche d'emploi
- J'ai été embauché dans une agence d'architecture à Paris en contrat à durée déterminée (CDD) 6mois qui prends fin février

Le problème
Lors de la demande d'autorisation de travail, mon employeur a fait la demande pour un CDI, alors que mon contrat est un CDD. L'autorisation de travail obtenue mentionne donc un CDI, et mon contrat un CDD.

J'ai déposé mon dossier de changement de statut à la préfecture du Raincy. La préfecture m'a indiqué que mon contrat mentionne un CDD mais que mon autorisation de travail mentionne un CDI, et que j'ai 15 jours pour mettre mon dossier à jour, faute de quoi je risque un refus de séjour.

L'erreur vient de la demande faite par l'agence. Mon employeur m'a dit qu'il comptait me renouveler en CDD à la fin de mon contrat actuel. Il ne m'a pas proposé de CDI.

Je ne sais pas quoi faire.

Cordialement,